

Pays basque : l'Etat retoque la délibération sur les terrains controversés de Cambo

Une délibération municipale a rendu ces terrains constructibles immédiatement. Pour une raison technique, le sous-préfet l'a remis en cause



A la sortie de Cambo-les-Bains, la tentative de changement du PLU a engendré la polémique© P. P.

Lundi 9 novembre au soir, le Conseil municipal de Cambo-les-Bains se prononcera sur le retrait d'une délibération votée au mois de juillet et depuis très controversée. Le sous-préfet de Bayonne, Patrick Dallennes, a exercé son contrôle de légalité et demandé ce retrait du texte. Ladite délibération rendait constructibles immédiatement des terrains jusqu'alors réservés à une éventuelle urbanisation, sous réserve d'évolution du Plan local d'urbanisme.

Liens d'amitié

Les propriétaires des quatre hectares visés et grands bénéficiaires de l'opération, sont des proches de l'adjoint aux finances, Christian Devèze. Ce dernier ne cache pas ses liens d'amitié avec Raoul Colbert, directeur de la clinique Les terrasses de Cambo et Francis Salagoïty, avec lequel il partage par ailleurs les commandes de l'[Aviron Bayonnais](#) rugby pro.

L'évolution du PLU votée par l'assemblée des élus ouvre la porte à la vente des surfaces au promoteur Kaufman and Broad. Celui-ci projette la construction de 89 logements, dont 18 à vocation sociale.

Sur le même sujet : [Cambo-les-Bains \(64\) : terrains très fertiles en discorde](#)

Favoritisme?

[Le dossier secoue les élus locaux.](#) L'opposition (les abertzale de gauche de Nahi Dugun Herria) s'insurge et suggère, sans le clamer officiellement, une opération entachée de favoritisme.

Contacté par "Sud Ouest", Christian Devèze balayait récemment: "Il est hors de question de dire que je favorise quelqu'un dans cette opération." Et de souligner sa demande d'assortir l'évolution du PLU d'une cession à bon prix, par les mêmes propriétaires, de 2 hectares à la communauté des communes d'Errobi pour de l'activité économique.

L'adjoint aux finances rappelait que la délibération devait être "visée par les services de l'Etat". C'est donc ce qu'ils ont fait. Et le sous-préfet a jugé que le texte posait problème "au regard du Code de l'urbanisme".

Argument technique

Patrick Dallennes n'explique pas sa demande de retrait de la décision par quelque argument éthique en relation avec la polémique locale. Sa demande est avant tout technique. "Quand vous faites évoluer le PLU de la sorte, vous devaient assortir la délibération d'un rapport argumenté au regard du projet qui la justifie et des autres terrains disponibles sur la commune." Cela fait ici défaut.

Pas la fin du débat

Les élus vont donc retirer la fameuse délibération. Le maire, Vincent Bru, le confirme et précise que ce n'est qu'une étape: "Le changement d'affectation de ces terres n'a pas été possible dans le cadre d'une modification du PLU mais nous verrons si ça le sera dans celui de la révision générale du PLU." Celle-ci est en cours, qui devrait être achevée fin 2016.